



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

|   |   |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b> | Date de convocation :<br><b>18 avril 2025</b> |
| Nombre de conseillers présents : <b>26</b>    |   |
| Nombre de suffrages exprimés : <b>34</b>      |   |

**SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_078 : Institutions - Remplacement de conseiller communautaire suite à démission

**Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'arrêté n°MA-ARE-2025-094 du maire d'Aigueperse en date du 3 avril 2025,  
Considérant qu'il y a lieu de remplacer Christelle CHAMPOMIER suite à sa démission,*

*Considérant que la mairie d'Aigueperse propose Emmanuelle DE CASTRO pour succéder à Christelle CHAMPOMIER,*

Il est proposé d'installer Emmanuelle DE CASTRO en tant que conseillère communautaire titulaire. Par ailleurs, il y a lieu de remplacer Christelle CHAMPOMIER dans l'ensemble des instances au sein desquelles elle siégeait, c'est-à-dire :

- au Conseil d'administration du CIAS
- à la Mission locale Riom Limagne Combrailles
- à l'EPF Auvergne (suppléante)
- au Comité social territorial (CST) (titulaire)
- au Comité local pour l'emploi.

Elle ne sera pas remplacée au sein des commissions, finances, urbanisme et santé/social, sauf si la mairie d'Aigueperse communique expressément des noms.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'installer Emmanuelle DE CASTRO, conseillère municipale d'Aigueperse, en lieu et place de Mme Christelle CHAMPOMIER,**
- **de proposer Emmanuelle DE CASTRO en tant que déléguée au Conseil d'administration du CIAS,**
- **de proposer M. Luc CHAPUT en tant que représentant des élus au Comité social territorial,**
- **de proposer Emmanuelle DE CASTRO en tant que représentante à la Mission locale Riom Combrailles Limagne,**
- **de proposer M. André DEMAY en tant que représentant à l'EPF Auvergne,**
- **de proposer Emmanuelle DE CASTRO en tant que représentante au Comité local pour l'emploi.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

*Signé électroniquement*